

par Gabrielle de Gadagne, veuve du marquis de Saint-Chamond. Il eut pour recteur, et aussi le grand collège du quai de Retz, le célèbre P. Lachaise, jésuite. La ville ne donna son approbation à cette création nouvelle qu'à la condition « qu'il n'y aurait jamais que trois classes pour « les petits enfants, jusqu'à ce qu'ils fussent capables d'aller « aux hautes classes du collège de la Trinité. » En 1650, cependant, on y faisait toutes les classes, moins la philosophie et la théologie. En 1762, le 29 avril, des lettres-patentes du roi enlevèrent aux Jésuites la direction du Petit-Collège, qui fut alors desservi par des séculiers. Mais le 8 octobre suivant, le consulat remit le collège aux mains des prêtres de Saint-Joseph.

A l'époque de la Révolution, les revenus des deux collèges lyonnais s'élevaient à plus de 70,000 livres, non compris la jouissance de plusieurs maisons en ville et à la campagne. Le collège de la Trinité était riche en immeubles, fiefs, prieurés, terres, maisons, rentes, etc., toutes propriétés qui ont été aliénées au profit de l'État et vendues à la Révolution.

De 1790 à 1800, la question des écoles paraît abandonnée à Lyon comme ailleurs. Les beaux projets de la Constituante et de la Convention restèrent à l'état de projet. Ils ne purent être appliqués qu'en partie.

L'École centrale de Lyon, créée par application de la loi du 3 brumaire an iv, eut peu de succès. Elle fut d'abord installée au Palais Saint-Pierre et ensuite dans les bâtiments de l'ancien Grand-Collège. Elle y demeura jusqu'au jour de la création du lycée qui s'ouvrit le 15 messidor an xi.

Les petites Écoles que dirigeait le bureau de Lyon furent fermées. Les frères et les sœurs furent remplacés par des personnes séculières peu préparées à l'enseignement. Les clercs et le séminaire de Saint-Charles n'existaient plus.